

# DIPLOME INTER - UNIVERSITÉS DE SANTE AU TRAVAIL

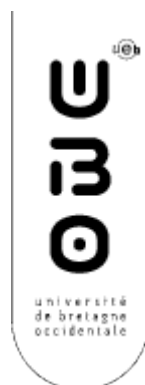
*Qualification INFIRMIERE*

## INFORMATIONS GENERALES

Année 2011 - 2012

UNIVERSITES de :

Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours



# Préambule

- L'enseignement actuel visant à obtenir le **Diplôme Inter-Universités de Santé au Travail (DIUST)** a été conçu et élaboré à partir de 1992, à une époque où aucune formation spécifique n'était accessible aux infirmier(e)s. La première session a eu lieu en 1994-1995.
- Bien que ce diplôme soit reconnu par les employeurs, le DIUST était toujours placé au niveau de bac+2 par le ministère de la Santé et ceci malgré les démarches effectuées.
- Des démarches ont été effectuées auprès des ministères du Travail, de la Santé et de l'Education nationale. Sur les conseils de la Direction de la Formation supérieure de ce dernier ministère, une licence professionnelle de santé au travail a été créée. Cette solution était la seule qui permettait aux infirmier(e)s d'être reconnu(e)s au niveau bac+3, soit au niveau licence.
- **Le contenu** de l'enseignement visant à obtenir la licence a été élaboré à partir de celui du **DIUST**. Les principaux changements apportés étaient la modification de la structure temporelle (comptabilisée en ECTS\* et non en heures de cours), l'ajout de cours d'anglais et le renforcement de la formation à l'informatique. Enfin, les modalités de validation ont été adaptées au LMD (licence, master, doctorat).
- Les nouveaux étudiants infirmiers préparant actuellement le diplôme d'Etat, sortiront de cette formation avec une licence. Les autres, ayant déjà le DE, seront reconnus au niveau licence et l'accès au master leur deviendra alors possible. La question est la suivante : est-il nécessaire pour les infirmier(e)s de santé au travail d'avoir une deuxième licence ou plutôt un master ? Ou alors un diplôme spécifique comme le DIUST suffit-il ?
- Certes la réglementation européenne devra à un moment ou à un autre s'imposer. Mais on n'en est pas là aujourd'hui.
- Que ce soit Licence ou DIUST, le plus important c'est la qualité de l'enseignement d'une part et d'autre part une homogénéité de formation pour tous les infirmier(e)s de santé au travail sur le territoire.
- Pour cela un consensus au niveau national est de la plus haute importance de la part des enseignants. Il en va de même pour les infirmier(e)s.
- Compte tenu des problèmes liés à la baisse démographique des médecins et des infirmier(e)s et les conséquences sur la structure et organisation de notre système de santé au travail en France, les employeurs, surtout ceux des services de santé au travail particulièrement touchés actuellement devraient aussi contribuer à l'évolution de la formation des infirmier(e)s en précisant leurs objectifs et leurs besoins.
- Alors seulement la formation répondra aux vrais besoins de ceux à charge d'apporter un service de qualité à la surveillance de la santé des salariés dans notre pays.
- Quoi qu'il en soit, nombreux sont les employeurs qui demandent des infirmier(e)s munis d'un DIUST ou Licence en santé au travail. Là, est la vraie reconnaissance du DIUST vingt ans après sa naissance !

\*European Credit Transfer System

# Introduction

Le rôle des médecins du travail est développé dans le Code du Travail et une formation spécifique leur est imposée par les textes réglementaires. Un diplôme spécialisé leur est délivré après plusieurs années d'études théoriques et pratiques.

Les infirmiers diplômés d'Etat, généralistes, n'ont aucune qualification spécifique en santé au travail. Leurs compétences sont inégales et essentiellement issues de l'expérience de terrain et de connaissances acquises dans le cadre de la formation continue. Cependant pour assister les médecins dans l'ensemble de leurs activités tel qu'il est précisé dans le Code du Travail, dans l'état actuel de la réglementation (janvier 2010), il paraît indispensable qu'ils suivent une formation appropriée.

La gestion des problèmes de santé au travail devient de plus en plus complexe. Les derniers dispositifs de réforme en santé au travail introduits notamment dans le contexte d'harmonisation européenne (Directive du Conseil n° 89/391/CEE du 12 juin 1989) soulignent le développement d'équipes interdisciplinaires. Les infirmiers sont souvent en première ligne pour le recueil de confidences, de symptômes, de dysfonctionnements dans l'environnement de travail. Au sein de l'entreprise, ou du service de santé et sécurité au travail, ils connaissent la vie des salariés et les difficultés rencontrées. Ils doivent donc pouvoir s'intégrer pleinement dans ces équipes et contribuer à l'identification des besoins de santé et à l'évaluation des risques dans les entreprises. Dans ces objectifs, les infirmiers ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences et une méthodologie de travail adaptées qui répondent aux besoins.

Avec les nouvelles dispositions introduites par la réforme en santé au travail, de nouvelles catégories de professionnels viennent déjà renforcer les équipes de santé au travail pour répondre aux besoins croissants résultant du développement industriel et économique, et de l'évolution du monde du travail, et aux besoins des entreprises en matière de santé et sécurité au travail (Directive du Conseil n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 et Décret n° 2003-546 du 24 juin 2003). Aussi il est important que les infirmiers soient des collaborateurs efficaces capables de porter ou de participer à des projets novateurs en matière de promotion de la santé et de prévention des risques professionnels, y compris dans les services de santé et sécurité au travail. D'autre part, il semble souhaitable que les infirmiers soient en capacité d'assurer des consultations infirmières en s'appuyant sur des protocoles mis au point en collaboration avec les médecins. Ceci, dans le contexte actuel de la démographie médicale, devrait permettre d'optimiser le temps consacré par les médecins à leur activité. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux futurs professionnels, ainsi qu'à ceux déjà en fonction, une formation diplômante pour répondre à ces besoins.

Pour toutes ces raisons, le **Diplôme interuniversitaire de santé au travail (DIUST)** adapté aux demandes de formation des infirmiers a été créé dès l'année universitaire 1994/95. A ce jour, cet enseignement est accessible dans plusieurs universités. Plus de mille infirmiers sont maintenant formés et ont obtenu le DIUST.

Le contenu de ce diplôme a été élaboré par une équipe pédagogique nationale, composée d'infirmières, d'enseignants de médecine du travail, de médecins, en collaboration avec des représentants du Groupement des infirmières du travail (GIT) en 1993. Le travail de cette équipe a été coordonné et dirigé par Janine Bigaignon-Cantineau.

L'enseignement réalisé sous forme modulaire selon le schéma ci-après, est assuré sur le site de chacune des Unités de Formation et de Recherche UFR médicales participantes. Il est envisagé de l'adapter ultérieurement à **l'enseignement à distance**. La collaboration entre les UFR permet une mise en commun de moyens pour assurer recherche, enseignement, documentation et conseil technique. Elle porte particulièrement sur le développement et l'actualisation régulière du programme, la constitution de documents pédagogiques communs, la mise au point et la mise en œuvre des procédures de contrôle des connaissances.

# Conditions D'inscription

Ne sont autorisés à s'inscrire que les infirmiers titulaires du Diplôme d'Etat ou ceux ayant reçu l'autorisation d'exercer.

## Objectifs Prioritaires

- **Etre capable de se situer** dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail. (Module 1)
- **Etre capable de participer** à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail (module 2)
- **Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer** les interrelations entre travail et santé humaine (module 3)
- **Contribuer** à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise ou le service de santé au travail (module 3)
- **Savoir valider** l'identification d'un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe (module 4-5)
- **Etre capable d'effectuer** une consultation infirmière suivant un protocole approprié et adapté (module 4-5)
- **Contribuer** à la surveillance de la santé des salariés (module 4-5)
- **Etre capable de participer** à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement (module 4 et 6)
- **Connaître** les éléments de gestion d'un service de santé au travail (module 5)
- **Développer** des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail (module 5)
- **Utiliser** les compétences acquises (module 1-6)
- **Maîtriser** les outils informatiques (module 1-6)

## Objectifs Pédagogiques

- **D'acquérir** une approche systématique des problèmes de santé dans son environnement
- **D'argumenter** ses choix
- **De savoir utiliser** une méthodologie de travail
- **De construire** des outils nécessaires à l'évaluation des besoins de santé individuels et collectifs et mettre en œuvre une stratégie d'intervention et d'évaluation de projet.
- **De maîtriser** les techniques de communication
- **D'intégrer** la démarche de travail de recherche appliquée dans la pratique professionnelle
- **De savoir transmettre** ses connaissances et appliquer son savoir faire en ce qui concerne la promotion de la santé, l'éducation pour la santé.

## Outils Pédagogiques

Faire connaître et partager son projet à son environnement. Modifier la perception de l'infirmière de santé au travail. Apprendre en faisant. Pour cela élaborer des projets de 5 à 10 pages en appliquant à son environnement de travail les connaissances acquises et les nouvelles compétences. Réaliser un mémoire final avec la méthodologie comprise et assimilée.

## Démarche pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré lors de chaque regroupement par les responsables de l'enseignement sous la forme d'aide à l'élaboration du mémoire, d'apport d'outils méthodologiques, de bibliographie et de documentation en collaboration avec des tuteurs.

# Enseignement

## Modalités

L'enseignement de ce diplôme est assuré sous forme modulaire. Chacun des modules comporte 38h30 réparties en enseignement, travaux dirigés et travaux pratiques. Les modules sont organisés en 6 regroupements d'une semaine. Les thèmes de chaque module font l'objet de la rédaction d'un cours par des experts de niveau national et international. Ces cours sous forme de CD sont envoyés à chaque étudiante deux semaines avant le début du module. Cela permet un enseignement interactif et un échange d'expérience.

## Stage

➤ Pour les étudiants ne travaillant pas en médecine du travail, un stage obligatoire d'une durée de trois mois (ex : 3 fois 1 mois) est demandé, autant que possible avec un infirmier ayant le DIUST. Il sera évalué par un rapport écrit.

Ce stage doit remplir les objectifs précis déterminés par le stagiaire avec le maître de stage. Il portera sur les activités dans l'entreprise, telles que : l'éducation sanitaire, l'activité médicale, la protection, la prévention, l'hygiène, la sécurité.....

➤ Pour les étudiants travaillant déjà dans un service de santé au travail, il est fortement recommandé d'effectuer un stage d'une durée minimum de deux semaines dans un autre service de santé au travail en France ou à l'étranger. Un rapport de stage écrit de 5 pages est demandé. Une convention de stage doit être établie par la faculté où est inscrit l'étudiant avec l'entreprise où travaille l'infirmier(e) et l'entreprise qui reçoit l'étudiant en stage.

## Equivalences

En fonction de leurs cursus, des unités de valeur pourront être accordées aux étudiants ayant déjà effectué certaines formations approuvées par l'équipe pédagogique.

Un dossier adéquat devra être fourni par l'étudiant désireux bénéficier de ces dispositions. La dispense ne portera que sur le contrôle des connaissances.

## Tutorat

**Le tuteur** est une personne susceptible d'aider le candidat dans sa démarche. Dans le cas le plus général, ce pourra être le médecin du travail de l'infirmière. Mais dans certains cas ce pourra être un infirmier déjà formé, possédant le DIUST ou Licence professionnelle. Le candidat pourra avoir recours à lui en cas de difficulté. Il devra avoir déjà une bonne expérience de la santé au travail et du travail en équipe. Il est proposé par l'infirmier et doit être accepté par le directeur d'enseignement. Il devra suivre régulièrement la progression de l'infirmier.

## Programme

Le programme se compose de six modules, (Voir programme détaillé, page 11)  
Le thème du sixième module est déterminé dans chaque université en fonction des besoins.

## Durée

6 modules de 5 jours	215 heures
un regroupement d'une journée avec les tuteurs (6 semaines avant mémoire) – Sept 2011	8 heures
2 jours de soutenance de mémoires (dont une journée de soutenance blanche) - Novembre 2011	16 heures
Travaux dirigés	16 heures
<b>Nombre d'heures enseignées</b>	<b>255 heures</b>
50 heures de travail personnel pour les 5 travaux d'application	<b>Minimum de 250 heures</b>
Travail personnel à chaque module (6 modules)	<b>Minimum de 25 heures</b>
2 semaines de stage de 35 heures (70h facultatives)	
3 mois de stage pour ceux qui n'ont pas d'expérience en entreprise	
Travail sur le mémoire	<b>Minimum de 200 heures</b>
<b>Nombre d'heures concernant lecture des cours, recherche bibliographique, études, entretiens, élaboration travaux d'application et mémoire</b>	<b>Minimum de 475 heures</b>
<b>Total d'heures</b>	<b>730 heures</b>

## Coût de l'enseignement

Pour les 6 modules **4 200 Euros** et à **2 100 Euros** à titre individuel + les frais d'inscription universitaire sur décision du conseil d'administration de l'université (190 euros environ).  
Possibilité de prise en charge par le plan de formation de l'entreprise, ou par un fonds d'assurance formation.

## Organisation

L'enseignement est organisé sur quinze à seize mois. Il peut être suivi sur 32 mois en fonction des disponibilités de l'infirmier mais cet allongement est peu recommandé (résultat des études faites sur la qualité de l'enseignement). Chaque module doit être validé séparément par un travail d'application des connaissances dans l'environnement de travail.

Chaque module est mis en place dans chacun des sites universitaires. L'accord des directeurs d'enseignement des facultés concernées est nécessaire et est matérialisé dans une convention prenant en compte, entre autres, l'aspect financier.

Une visite d'entreprise est organisée à l'occasion de chaque module en fonction du thème concerné. Un débat est organisé dans l'entreprise avec les différents partenaires (direction, service de santé au travail, médecin, infirmière,...). Les frais de déplacement, s'il y a lieu, et d'assurance personnelle sont à la charge de l'étudiant.

# Validation

## Validation globale

Le DIUST est attribué après validation des six modules, du mémoire et du rapport de stage.

## Validation des modules

Chaque module doit être validé par une évaluation. Elle concerne un travail d'application de 5 à 10 pages dans l'entreprise de l'étudiant. Les travaux d'application sont à remettre une semaine avant le début du module suivant. Ils sont corrigés et rendus lors d'un entretien individuel avec la coordinatrice nationale ou une des coordinatrices pédagogiques. Il y en a un ou une dans chaque faculté. Ceci permet un suivi pédagogique. Le candidat devra obtenir la moyenne des points sur l'ensemble des deux épreuves. Si un module est insuffisant et la validation non obtenue, un complément au cas par cas sera exigé et devra être remis à l'équipe pédagogique.

## Validation du stage

Le rapport de stage permettra la validation du stage. Il doit reprendre les objectifs et la méthodologie. Les critères d'évaluation répondent aux mêmes modalités que les travaux d'application. Le stage devra répondre à des objectifs déterminés en commun par le candidat, le maître de stage ou le directeur d'enseignement.

Ceux qui n'ont pas d'expérience en milieu du travail doivent effectuer un stage de 3 mois et choisissent de le faire en différentes parties (3 maximum), un rapport pour chacun des stages effectués est demandé.

## Mémoire

Le mémoire de 40 à 50 pages porte sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où travaille l'étudiant.

Le thème sera choisi par le candidat en accord avec le directeur d'enseignement. Il est souhaitable que le tuteur soit le directeur de mémoire. Celui-ci donnera son avis sur la qualité du travail. Il va de soi que dans les services interentreprises, le médecin tuteur et le médecin coordonnateur donnent leur avis.

Le mémoire sera remis en sept exemplaires. Ils seront adressés au directeur de l'enseignement et la coordinatrice nationale trois semaines au moins avant la soutenance.

La soutenance a lieu devant un jury inter régional composé de l'enseignant de la région, d'un enseignant au moins d'une autre université, de la coordinatrice nationale, d'un représentant d'entreprise, du médecin inspecteur régional ou de son représentant, et d'un membre du comité de pilotage ou de son représentant.

Sont considérés reçus au mémoire, les étudiants ayant obtenu une note générale supérieure ou égale à **10/20**. Les critères d'évaluations porteront sur la présentation écrite, le plan, la discussion de la problématique, l'objet de la recherche et ses modalités d'application y compris la méthodologie utilisée, le contenu scientifique, l'évaluation, les propositions ainsi que la présentation orale.

**Si la note est inférieure à 10/20**, l'étudiant devra représenter son mémoire modifié à une session de rattrapage devant un jury inter régional.

N.B : La composition nominative du jury sera portée à la connaissance des étudiants avant les épreuves.

# Financement de la Formation

“ L'homme doit se former tout au long de sa vie ”... L'assentiment est aujourd'hui quasi général autour de cette affirmation. Mais quelles sont les possibilités ? Que vous soyez infirmier(e) dans le secteur public ou privé, deux possibilités vous sont offertes :

## **1. La prise en charge du coût de la formation par votre employeur sur le budget de la formation continue.**

La demande doit être faite à votre employeur et son accord est obligatoire. Son accord écrit doit être joint au dossier d'inscription.

Le service de formation de l'université retenue établira une convention de formation avec votre employeur, prévoyant les modalités de la formation et les modes de facturation.

## **2. La prise en charge du coût de la formation par le FAF (fonds d'assurance formation) dont dépend votre entreprise.**

Deux types d'assurance formation existent :

a) Une association nationale pour la formation (loi 1971)

b) Une association par branche d'activité spécialisée de l'entreprise.

Dans les deux cas, la demande du Congé Individuel de Formation (CIF) doit être faite auprès de votre employeur qui vous indiquera le nom et l'adresse de l'organisme à contacter pour recevoir un dossier prévu à cet effet.

### **La demande doit être déposée auprès du FAF compétent au minimum 4 mois avant le début de la formation.**

Le dossier comporte 3 parties :

- une concerne le salarié qui demande un congé individuel de formation
- la deuxième l'employeur
- la troisième le centre de formation.

Après avoir rempli la partie vous concernant et celle concernant l'employeur, vous adressez le dossier au **Pôle Formation Médicale Continue de Brest** qui le transmettra au responsable du **Service de Formation Continue de l'université retenu** qui vous le retournera dûment complété.

Vous recevrez directement l'accord ou non de votre prise en charge par votre FAF, il faudra alors rapidement avertir **Pôle Formation Médicale Continue de Brest** ainsi que le **Centre de Formation** de la décision.

Il est bon de savoir qu'à la troisième demande, votre employeur se trouve dans l'obligation de donner son accord, n'ayant droit qu'à deux refus seulement.

Il est important de bien remplir votre dossier préalablement car seulement les demandes financières précisées dans le dossier seront éventuellement accordées.

Pour la demande de congé individuel de formation, préciser le nombre d'heures concernant la durée de la formation, voir page 5.

**N.B Dans les deux cas, vous devez d'abord remplir un dossier de candidature au DIUST, le joindre avec le dossier FONGECIF ou AGECEF**

## Contrôle de qualité

L'équipe pédagogique du DIUST s'efforce de garantir l'amélioration continue de la qualité de formation :

- Evaluation des cours par l'équipe enseignante et pédagogique (organisation, didactique, intervenants, contenu des cours)
- Questionnaire d'appréciation des cours et des intervenants rempli par les participants

- Consultation de l'équipe de pilotage composée de représentants des Universités, des sociétés savantes en médecine du travail, en hygiène du travail et en sécurité au travail, et en ergonomie, représentants d'employeurs et employés.

## BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie indicative que vous pourrez consulter le cas échéant à la bibliothèque du service

**ACCART J.P** : La documentation, une pratique nécessaire à toute formation, La revue de l'Infirmière 1993 vol 11 p 4-7.

**BAUMANN M. et DESCHAMPS J.P** : Projets de recherche et mémoires en santé publique et communautaire, guide pratique, Centre International de l'Enfance, Département de Santé Publique Faculté de médecine de Nancy, Paris déc. 1991.

**BERNICHOUX R MICHEL J. PAJAUD D** : Guide pratique de la communication scientifique. Comment écrire, comment dire G. Lachurié, Paris 1985.

**BERNOUX P** : La sociologie des organisations, Ed Seuil - Col. Points année 1996.

**CROZIER M.** Motivation, projet personnel, apprentissages, Ed ESF Paris 1993.

**DEJOURS C** : Souffrance en France, Ed Seuil, 1997.

**DEVERS T** : Communiquer autrement, Ed d'Organisation.

**FRAGNIERE J.P** : Comment réussir un mémoire, Ed Dunod, Paris 1986.

**FUENTES Catherine et MEYER F** : Evaluer les risques au travail Guide pratique, 2<sup>ème</sup> édition, presses universitaires de Strasbourg, novembre 2000.

**GILBERT P. et GILLOT C** : Le management des apparences, Ed L. Harmattan 1993.

**GRAWITZ M** : Sciences Sociales, Ed Dalloz 1986.

**GUENOT. C. GOUPIL M** : S'informer, se documenter guides des sources de données en santé publique, ENSP Rennes 1990.

**HUGUIER J.M** : La rédaction médicale, Ed Doin, Paris 1991.

**HUMBLET J.E** : Comment se documenter ? Ed Nathan 2000, 1985.

**KAES R. et col** : Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels, Ed Dunod 1996.

**QUIVY R et col** : Manuel de recherche en sciences Sociales, Ed Dunod 1989.

### SITES INTERNET

<b>AFSSET</b>	<a href="http://www.afsset.fr/">http://www.afsset.fr/</a>
<b>Agence Européenne</b>	<a href="http://europe.osha.eu.int/index.php?lang=fr">http://europe.osha.eu.int/index.php?lang=fr</a>
<b>AIMT du Bas Rhin</b>	<a href="http://www.sdv.fr/aimt67/">http://www.sdv.fr/aimt67/</a>
<b>BIT</b>	<a href="http://www.ilo.org/public/french/index.htm">http://www.ilo.org/public/french/index.htm</a>
<b>Commission Canadienne</b>	
<b>Santé &amp; Sécurité au Travail</b>	<a href="http://www.csst.qc.ca/">http://www.csst.qc.ca/</a>
<b>CIST - ICOH</b>	<a href="http://www.icoh.org.sg/">http://www.icoh.org.sg/</a>
<b>CIRC IARC</b>	<a href="http://www.iarc.fr/">http://www.iarc.fr/</a>
<b>Fondation Européenne</b>	
<b>De Dublin</b>	<a href="http://www.fr.eurofound.ie">http://www.fr.eurofound.ie</a>
<b>INRS</b>	<a href="http://www1.inrs.fr/">http://www1.inrs.fr/</a>

ISTNF <http://www.istnf.fr>  
OMS <http://www.who.int/fr/index.html>  
Université de Bordeaux 2 <http://www.u-bordeaux2.fr/>  
Université de Rennes [http://www.med.univ-rennes1.fr/etud/med\\_travail/medecine\\_du\\_travail.htm](http://www.med.univ-rennes1.fr/etud/med_travail/medecine_du_travail.htm)  
UVMP <http://www.uvmt.org/>

## CALENDRIER 2011 – 2012



<b>Module 1 Rennes</b>	03.10.11 au .07.10.11
<b>Module 2 Angers</b>	21.11.11 au 25.11.11
<b>Module 3 Nantes</b>	09.01.12 au 13.01.12
<b>Module 4 Brest</b>	05.03.12 au 09.03.12
<b>Module 5 Tours</b>	21.05.12 au 25.05.12
<b>Module 6 Poitiers</b>	18.06.12 au 22.06.12
<b>Journée regroupement</b>	20&21 sept 2012 A confirmer
<b>Soutenance</b>	15/16 novembre 2012

### Renseignements

- Christian Verger, Professeur, Faculté de médecine de Rennes ([christian.verger@travail.gouv.fr](mailto:christian.verger@travail.gouv.fr))
- Jean-Dominique Dewitte, Professeur, Faculté de médecine de Brest ([jean-dominique.dewitte@chubrest.fr](mailto:jean-dominique.dewitte@chubrest.fr))

### Envoi du dossier de Pré Inscription :

- **Université de Bretagne Occidentale**  
**Pôle Formation Médicale Continue**  
22, avenue Camille Desmoulins  
CS93837  
29238 BREST Cedex3

### Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription doit être renvoyé le plus rapidement possible à l'adresse ci-dessus avec les documents suivants :

- 1) Une copie du diplôme d'état (et autres diplômes)
- 2) Une lettre de motivation
- 3) 2 photos d'identité
- 4) Présentation du projet professionnel en accord avec le médecin du travail du service ou de l'entreprise (pour les personnes en poste dans un service au travail)

# PROGRAMME DU DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

## Communs à chaque module :

- Présentation des travaux d'application le 1er jour de la semaine et suivi des travaux précédents
- Encadrement pédagogique (pour les mémoires)
- Visites d'entreprises organisées selon les thématiques abordées au cours de la semaine.
- Évaluation de la semaine le vendredi avant la fin du séminaire

## Module 1 : Société et entreprise (Rennes) : Du 3 au 7 octobre 2011

- Aspects généraux, aspects juridiques, aspects managériaux, fonction mission, Gestion des Ressources humaines, communication au sein de l'entreprise.
- Aspects Réglementaires et organisationnels des différentes professions : infirmière, IPRP. Aspects juridiques et éthiques
- Documents à disposition : Guide de l'étudiant ; Travaux d'application ; Mémoires ; Bibliographie
- Évolution des professions
- L'organisation de la santé en France : protection sociale. Organisation, régimes, prestations
- L'organisation de la santé au travail en Europe, dans le monde. Directives européennes. BIT OMS
- ICOH (CIST)
- L'organisation de la santé au travail en France
- Les organismes de prévention en milieu du travail, les principes de prévention
- Méthodologie de projet. Projets de mémoires. Présentation d'un mémoire
- Place de l'entreprise dans la vie économique et sociale
- Rôle & missions du médecin
- Rôles des professionnels de santé et sécurité au travail
- Services de santé en France, organisation, contrôle
- Visite d'entreprise : Rencontre avec la Direction, organisation, gestion des ressources humaines, attentes du personnel de santé

## Module 2 : Relations Travail – Santé 1ère partie (Angers) : Du 21 au 25 novembre 2011

- Addiction et travail : repérage précoce et intervention brève
- Méthodologie d'évaluation des risques professionnels
- Pathologies d'hyper sollicitation ostéo articulaires
- Physiologie du travail
- Principes d'ergonomie
- Problème spécifique des différents groupes de population au travail : Jeunes, femmes, intérimaires.
- Vieillesse et travail
- Risques physiques
- Risques spécifiques

## Module 3 : Relations Travail - Santé 2ème partie (Nantes) : Du 9 au 13 janvier 2012

- Alimentation et travail.
- Allergologie
- AT/MP dans la FP
- Cas concret : dépistage des cancers professionnels
- Contribution des infirmières à l'information des salariés et au dépistage des maladies professionnelles

- Dermatologie et allergologie professionnelles
- Diabète et travail
- Élaboration de questionnaires
- L'examen de la fonction visuelle en santé au travail. Physiologie de la vision
- Les risques spécifiques aux soins
- Notions de base d'épidémiologie
- Notions de base de santé publique.
- Pathologies induites par le bruit : Dépistage et conséquences
- Pathologies pré existantes.
- Protections cutanées
- Surveillance de l'état de santé de la population.
- Toxicologie & travail

#### **Module 4 : pratiques de la santé au travail 1ère partie. (Brest) : Du 5 au 9 mars 2012**

- Communication en Entreprise, Définition, outils, stratégie de communication
- Consultation Infirmière
- EPI
- Ergonomie, Amélioration du Milieu du travail, Maintien dans l'emploi, seniors
- État des lieux en santé au travail. Nouveaux besoins
- Les pathologies respiratoires professionnelles : suivi post prof., Curriculum laboris
- Organisation de la pluridisciplinarité
- Pathologies respiratoires
  - dépistage
  - EFR
  - Asthme et travail
  - Pollution et problèmes resp.
- Place de l'IST en service inter entreprise
- Vaccinations : principes et indications

#### **Module 5 : pratiques de la santé au travail 2ème partie. (Tours) : Du 21 au 26 mai 2012**

- Consultation Infirmière : En Entreprise, en Service de Santé au Travail. Conduite d'entretien. Protocole d'entretien. Aspects infirmiers
- Éthique en santé au travail : Applications pratiques
- Introduction à l'éducation & promotion de la santé : Définitions, objectifs, Présentation de la méthodologie d'action
- Le secret médical et la responsabilité des professionnels de santé au travail, déontologie
- Risques technologiques majeurs
- Soins en entreprise
- Veille sanitaire

#### **Module 6 : pratiques de la santé au travail (Poitiers) : Du 18 au 22 juin 2012**

- Approche par branches professionnelles
- Communications en entreprise (communication orale et écrite, stratégie de communications)
- EPIdata ®: Création d'un questionnaire, gestion des contrôles, modes de saisies des données, exportations des données (cela fait partie du suivi pédagogique pour les mémoires) La création de questionnaire doit se faire plus tôt, dès le module 4. Au sixième, c'est surtout l'exploitation des questionnaires et leur présentation.
- Gestion des conflits
- Traçabilité & pénibilité en santé au travail
- Utilisation des statistiques par tableur type « Excel »
- Violence et harcèlement au travail :
- Prévention des risques psychosociaux
- Consultation de santé mentale et travail

# Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail

Rennes : **Directeur scientifique Pr C Verger**  
Secrétariat régional DIUST  
Tél. : - Fax :  
Courriel :

Secrétariat Formation Continue  
Tél. : - Fax :  
Courriel. :

Angers :  
**Directeur scientifique Pr D. Penneau-Fonbonne**  
Secrétariat régional DIUST :

Tél. : Fax :  
Courriel :  
Secrétariat Scolarité et Formation Continue  
Tél. : Fax :  
Courriel :

Nantes :

Brest :

Tours :  
**Directeur scientifique Pr G. Lasfargues**  
Secrétariat régional DIUST :  
Nom-Prénom - Adresse  
Tél. : - Fax :  
Courriel :

Secrétariat Formation Continue :  
Van Hauwe Lara - SUFCO  
116 Bd Béranger - 37000 Tours  
Tél. : 02 47 36 81 39 - Fax : 02 47 36 81 35  
Courriel : [lara.vanhauwe@univ-tours.fr](mailto:lara.vanhauwe@univ-tours.fr)

Poitiers : (à compléter)

CALENDRIER  
2011 / 2012

Rennes  
03.10.11 au 07.10.11

Angers  
21.11.12 au 25.11.12

Nantes  
09.01.12 au 13.01.12

Brest  
05.03.12 au 09.03.12

Tours  
21.05.12 au 25.05.12

Poitiers  
18.06.12 au 22.06.12

